



La FTQ célèbre ses 60 ans

C'est avec une grande fierté que la FTQ et ses syndicats affiliés ont célébré, le 30 mai dernier, les 60 ans de la centrale syndicale. L'événement s'est déroulé sur les lieux mêmes de la fondation de la Fédération, soit au Château Frontenac à Québec.



ERIC DEMERS

Métier : premier assistant à la caméra

PAGE 5



ERIC DEMERS

Grande marche forestière à Dolbeau-Mistassini

PAGE 6



UPPERKUT

Manuels, logiciels et formations en français

PAGE 11



CLÉMENT ALLARD

Membres des syndicats affiliés et invités aux célébrations du 60^e anniversaire de la FTQ, dans la cour intérieure du Château Frontenac à Québec, là même où avait été prise la photo lors de la création de la FTQ en 1957.

C'est en effet le 16 février 1957 que la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) et la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ) ont uni leur destinée afin de former la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, la FTQ.

Plus de 200 membres des syndicats affiliés et invités ont participé à la fête, dont certains des anciens dirigeants de la FTQ : Henri Massé, Michel Arsenault et René Roy. Cet événement festif a été l'occasion de souligner le travail colossal effectué par les premiers bâtisseurs de la FTQ : son premier président, Roger Provost, décédé en 1964, ainsi que son successeur Louis Laberge, mort en 2002.

« Notre histoire est riche, que ce soit par nos multiples interventions auprès des dirigeants politiques ou de la société civile ou encore par nos manifestations pour réclamer de meilleures politiques et lois sociales. Tout cela a contribué, j'en suis certain, à bâtir un Québec plus juste et plus égalitaire. Il faut saluer le leadership de nos anciens dirigeants, de nos membres et de la population qui ont su se mobiliser pour dire non aux abus et aux lois injustes. Nous devons en être fiers », a déclaré le président de la FTQ, Daniel Boyer.

Parmi les grandes réalisations de la FTQ, Daniel Boyer et Serge Cadieux ont évidemment souligné la création du Fonds de solidarité de la FTQ en 1983, aujourd'hui véritable joyau québécois. « Il en a fallu de la vision aux membres de la FTQ pour se lancer dans ce projet. Aujourd'hui, le Fonds peut compter sur plus de 600 000 actionnaires avec un actif de plus de 12,2 milliards de dollars. Le Fonds, rappelons-le, a pour mission de créer, de maintenir et de sauver des emplois en investissant dans des entreprises, de sensibiliser et d'inciter les travailleuses et travailleurs à épargner pour leur retraite et de favoriser leur formation dans le domaine de l'économie », a souligné le confrère Boyer.

PAGE 2

Le déclin médiatique en région et ses conséquences

Le Conseil provincial du secteur des communications (CPSC) dévoile une analyse percutante sur les lacunes de présence médiatique dans les régions du Québec. Ce document préparé par Influence Communication dresse un bilan de santé inquiétant de l'information locale.

PAGE 2

Vote d'allégeance en santé : près de 2 000 nouveaux membres à la FTQ

La réforme Barrette a entraîné la fusion de 182 établissements de santé et de services sociaux du Québec pour qu'il n'en reste que 34. En raison de ce grand bouleversement du réseau, un vote d'allégeance syndicale a eu lieu du 30 janvier au 24 février. Près de 200 000 travailleuses et travailleurs du réseau ont donc voté par la poste pour se choisir un nouveau syndicat.

PAGE 3

Légalisation du cannabis

Le 29 mars dernier, le comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances de la FTQ a tenu une journée d'information sur la légalisation du cannabis et ses répercussions dans les milieux de travail. Près d'une centaine de représentantes et représentants syndicaux y ont assisté. Cette journée arrivait à point nommé puisque le gouvernement Trudeau annonçait deux jours plus tôt son intention de légaliser le cannabis en date du 1^{er} juillet 2018.

PAGE 7



RIMA CHAABAN

Les DS, un réseau unique à la FTQ

PAGE 7



UPPERKUT

Dix stratégies pour renforcer l'usage du français dans votre entreprise

PAGE 10

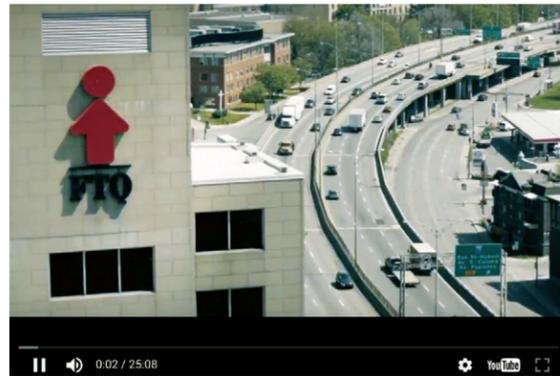


NORMAND BLOUIN

La FTQ célèbre ses 60 ans

SUITE DE LA PAGE 1

« Le travail ne s'arrête pas à nos 60 années d'existence, il y a encore beaucoup à faire. Nous avons ensemble de grands défis à relever: nos batailles pour un salaire minimum à 15 \$, la bonification du Régime de rentes du Québec, la lutte aux clauses de disparité de traitement, la lutte aux changements climatiques et nos batailles pour le droit des femmes et en santé et sécurité du travail, ainsi que le sauvetage des emplois dans l'industrie forestière, ne sont que quelques-uns des dossiers qui mobilisent toute notre attention. Par ailleurs, à l'approche de la prochaine élection provinciale, la FTQ a bien l'intention de faire entendre sa voix et celle des travailleurs et travailleuses », a ajouté le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.



Les personnes présentes aux célébrations ont également pu visionner une vidéo relatant les 60 ans d'histoire de la FTQ grâce aux différents témoignages des anciens dirigeants et des hommes et des femmes qui ont été témoins privilégiés des actions et des réalisations de la FTQ au fil des ans. Vous pouvez visionner la vidéo sur le site de la FTQ à ftq.qc.ca.



Journée internationale des préposés à l'entretien ménager

Dans un nombre grandissant de pays, comme les États-Unis, l'Australie, l'Afrique du Sud, le Danemark, l'Allemagne et la Suède, le 15 juin est devenu l'occasion de revendiquer le respect, un salaire juste et des conditions de travail décentes pour les préposés et préposées à l'entretien ménager d'édifices publics.

Le 15 juin, on commémore également la lutte des « Janitor » de Los Angeles menée en 1990 pour de meilleures conditions de travail et la reconnaissance d'un droit syndical. Cet événement avait d'ailleurs inspiré le film *Bread and roses (Du pain et des roses)*, réalisé par Ken Loach, qui a remporté le prix du meilleur film étranger au Festival des films de Rio de Janeiro, au Brésil, en 2000.

L'Union des employés et employées de service, section locale 800 (UES-800), qui représente la majorité des préposés et préposées à l'entretien ménager travaillant au Québec, se joint au mouvement et souligne cette journée dans le but de sensibiliser la population au rôle important que jouent les travailleurs et travailleuses de l'entretien ménager.

Bien qu'elles soient supérieures à celles des travailleurs et travailleuses de l'entretien ménager dans beaucoup d'autres pays, les conditions de travail sont encore à améliorer dans ce milieu de travail fortement multiethnique.

Souhaitez-leur bonne journée et dites-leur que vous appréciez leur travail! ■

TOUT LE MONDE SOUHAITE TRAVAILLER, MAGASINER, VOYAGER, SE RESTAURER DANS UN ENVIRONNEMENT PROPRE. PEU DE GENS, TOUTEFOIS, RECONNAISSENT L'EXIGEANT TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES PRÉPOSÉS ET PRÉPOSÉES À L'ENTRETIEN MÉNAGER.

INFORMATION LOCALE AU QUÉBEC

Une nouvelle analyse illustre le déclin médiatique en région et ses conséquences

Le dévoilement de cette étude s'inscrit dans la campagne *Les nouvelles locales: un service essentiel* du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Parmi ses conclusions principales, on dénote que la télévision est en voie de devenir un média uniquement national ainsi qu'un acteur négligeable en information locale. Seulement 5% des nouvelles locales diffusées au Québec émanent de la télévision. Pourtant, la télévision génère 13% de l'ensemble de l'information au Québec, tous secteurs confondus.

On remarque aussi que les hebdomadaires génèrent en moyenne 26% du contenu local. Dans 7 des 17 régions étudiées, les hebdomadaires arrivent au premier rang des sources d'information locale. Leur avenir comme

rempart important en information locale est fragilisé avec la mise en vente des journaux de Transcontinental.

« Notre analyse démontre que l'information locale sur Internet provient en très grande partie de la radio, de la télévision et des journaux. Si les hebdomadaires et les stations régionales

disparaissent, l'information web qu'ils produisent disparaîtra aussi », explique le président du CPSC, Alain Caron.

Le premier volet de cette analyse a démontré que le taux de participation aux élections municipales est en lien avec la quantité de nouvelles locales disponibles. Aussi, aux élections fédérales de 2015,

sur la totalité de la couverture électorale au Québec, seulement 1,78% du travail des médias a porté sur les enjeux régionaux et les candidats locaux.

« Les médias régionaux et les nouvelles locales sont des baromètres de la santé et de la vitalité des régions. Il faut stopper ce déclin, il en va de la

santé démocratique et économique des régions. La ministre fédérale Mélanie Joly et le ministre provincial Luc Fortin doivent appliquer des correctifs, c'est urgent », lance Alain Caron.

Le CPSC représente quelque 7 700 membres du secteur des communications au Québec parmi

les entreprises suivantes: Groupe TVA, l'ONF, RNC Media, Shaw Media (Global), CIMF - Gatineau, CKOB - Trois-Rivières, Telus Québec, Vidéotron, Cogeco, Technicolor, la SETTE, ainsi que le Journal de Québec.

Le CPSC est un regroupement sectoriel du SCFP, qui, lui, compte plus de 110 000 membres au Québec. ■



Les nouvelles locales: un service essentiel.

LE MO
LE MONDE OUVRIER

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président
Daniel Boyer

Secrétaire général
Serge Cadieux

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca
ftq.qc.ca

Rédactrice en chef
Isabelle Gareau

Collaboration
IREC; Steeve Poulin

(CRFTQ Québec
Chaudière-Appalaches);

Clairandree Cauchy
(MÉTALLOS); Lisa

Djehahirdjian (SCFP);
Cynthia Gagnier (UES-

800); Serge Beaulieu,
Réjean Bellemare,

Denise Cameron, Gilles
Chapadeau, Eric Demers,

Josée Daoust, Malorie
Flon, Manon Fournier,

Yuriko Hattori, Marie-
Claude Groulx, Jean

Laverdière, Dino Lemay,
Sylvie Lépine, David,

Maden, Claude Maltais,
Marc Maltais, Catherine

Veillette, Francine
Vigeant, FTQ.

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations
Anne Brissette,
Upperkut.

Photos
Clément Allard, François

Beaugard, Marc-
Olivier Bécotte, Normand

Blouin, Francine Bourré,
Isis Bussons, Casadel,

Rima Chaaban, David
Cantatore, Gilles

Chapadeau, Eric Demers,
Jocelyn Desjardins,

Carl Éthier, FTQ-
Construction, Isabelle

Gareau, David Maden,
Daniel Martel, Jason

Morrison (freeimages.
com), Patrick Rondeau,

TUAC Québec.

Abonnement et
changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
38000 exemplaires

Produit par des
travailleuses et

travailleurs syndiqués
chez Transcontinental.

Imprimé sur du
papier fabriqué par

les travailleuses et
travailleuses de la section

locale 174 du syndicat
Unifor à Saint-Jérôme.

Expédié par des
travailleuses et

travailleurs syndiqués
chez Transcontinental.

Toute reproduction totale
ou partielle des articles

est permise, et même
encouragée, à condition

d'en indiquer la source.
Dépôt légal à la
Bibliothèque et Archives

nationales du Québec
ISSN 0700-8783

Vote d'allégeance en santé : près de 2 000 nouveaux membres à la FTQ

Le ministre Barrette a trouvé encore un autre moyen de semer la pagaille et la division dans le secteur de la santé. Pour les syndicats de la FTQ, ce maraudage n'augurait rien de bon. Force était de constater que nous partions de très loin dans plusieurs des régions et des catégories d'emplois.

Après des mois de travail acharné, le bilan global est positif. Le SQEES a perdu des membres, mais grâce aux efforts de ses militants et militantes, les pertes ont été moins grandes que prévu. Au total, le SQEES aura perdu près de 2 000 membres.

Le SCFP, quant à lui, est sorti gagnant. Au départ,



il comptait environ 14 200 membres en jeu dans cette campagne, et au final, il remporte près de 18 000 membres.

À noter qu'au total, le SCFP a recueilli près de 19 000 votes. De tous les syndicats en lice, il est le seul à obtenir davantage de votes qu'il ne comptait de membres au départ.

Félicitations à l'ensemble des militants et des militantes des syndicats affiliés à la FTQ qui ont

travaillé d'arrache-pied pour défendre nos valeurs de solidarité et de justice lors de cette vaste campagne d'allégeance syndicale. C'est grâce à vous que des milliers de travailleuses et de travailleurs pourront être représentés par les meilleurs syndicats du secteur de la santé et être affiliés à la plus grande centrale syndicale du Québec. ■



Retraite : le gouvernement doit écouter la population

Le gouvernement du Québec s'apprête à faire une réforme majeure du Régime de rentes du Québec (RRQ) qui touchera l'ensemble de la population, mais qui est malheureusement très peu connue du public.

Si la tendance se maintient et que le gouvernement garde le cap, les retraités du Québec seront les plus pauvres du Canada, ce n'est pas rien!

En effet, le gouvernement du Québec, contrairement à l'ensemble des

autres provinces canadiennes qui ont convenu avec Ottawa de bonifier le Régime de pension du Canada, a refusé de signer l'entente de Vancouver qui prévoit un ajustement à la hausse des prestations de retraite.

C'est dans ce contexte et afin de mettre de la pression pour renverser la vapeur que la FTQ a décidé de commander un sondage à la firme Léger en mai dernier. Les résultats sont sans équivoque. Alors que plus de 54% des

répondants disent être inquiets de leur situation financière à la retraite, 88 % demandent au gouvernement du Québec de s'assurer que les retraités reçoivent une rente dont le montant est le même que celui des retraités dans le reste du Canada.

Il est important également de noter que ce sont les jeunes de 35 à 44 ans, qui, à 65 %, sont les plus inquiets de leur situation à leur retraite.

Avec raison, les Québécois et les

Québécoises n'acceptent pas que les retraités du Québec soient les plus pauvres du pays et s'attendent à obtenir une pension équivalente à celle des retraités des autres provinces. Sur toutes les tribunes et à l'occasion de maintes représentations politiques, la FTQ a exhorté le gouvernement du Québec d'emboîter le pas aux autres provinces canadiennes. Parce que comme la vaste majorité de la population, nous jugeons inconcevable et inacceptable que nous soyons la seule province à préparer un plan de hausse inférieure au reste du pays.

À la lumière des résultats de ce sondage, le gouvernement devrait se mettre en mode écoute avec la population, mais aussi avec de nombreux experts en la matière qui se sont prononcés en faveur d'une bonification des prestations de retraite versées à l'ensemble des Québécois et des Québécoises.

Ce gouvernement devrait se rappeler que c'est aussi à la population qu'il représente qu'il doit rendre des comptes et non pas seulement aux organisations patronales qui ont davantage à cœur leur propre enrichissement que le bien-être collectif de la société québécoise. ■

LE SONDRAGE COMMANDÉ PAR LA FTQ A ÉTÉ RÉALISÉ ENTRE LE 8 ET LE 12 MAI DERNIER DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC AUPRÈS DE 1 018 PERSONNES ET AURAIT UNE MARGE D'ERREUR DE 3,1 %, ET CE, DANS 19 CAS SUR 20.

Signez la pétition!

Êtes-vous d'accord avec le gouvernement Couillard afin que les Québécois deviennent les retraités les plus pauvres au Canada?

Le Québec est la seule province qui n'a pas signé l'entente de Vancouver prévoyant un ajustement à la hausse des prestations de retraite versées à tous et à toutes. Le gouvernement Couillard semble souffrir d'aveuglement volontaire face à la réalité et s'entêter à mettre de l'avant des politiques régressives qui conduisent à un appauvrissement

des Québécois et des Québécoises.

Le scénario envisagé par Québec pénaliserait tous les travailleurs et travailleuses et ferait de ceux-ci les personnes retraitées les plus pauvres au Canada.

Concrètement, voici ce que cela signifierait : deux travailleurs, l'un à Edmonton et l'autre à Rimouski, ont gagné toute leur carrière 40 000 \$ par année et touchent actuellement 25 % lors de leur retraite à l'aide du RRQ/RPC (Régime de rentes du Québec/Régime de pension du Canada).

Grâce à l'entente fédérale-provinciale de juin dernier, celui à Edmonton touchera désormais 33,3 %. Celui à Rimouski, à cause de l'entêtement du gouvernement libéral, risque fort de devoir se contenter de 27,5 %. Ça veut dire qu'au moment de la retraite, le travailleur québécois sera plus pauvre de 2 320 \$ par année pour toute la durée de sa retraite. Pendant vingt ans, ça représente pratiquement 50 000 \$!

Pour répondre au sondage, rendez-vous sur le : <http://bit.ly/sondage-rrq>. ■

88% des Québécois-e-s s'opposent au scénario qui ferait d'eux les retraités les plus pauvres au Canada

SIGNEZ ET PARTAGEZ

ÉDITORIAL



ISABELLE GAREAU

Un projet de loi carrément illégal

Au moment d'aller sous presse, le gouvernement venait de déposer un projet de loi forçant le retour au travail dans le secteur de la construction. Alors que nos confrères et consœurs exerçaient leur droit de grève en toute légalité, le gouvernement a posé un geste carrément illégal!

On l'a dit, on va le répéter, et on va surtout s'en souvenir : ce gouvernement a encore une fois bafoué des droits fondamentaux! Les droits d'association, de négociation et le droit de grève. Et comme chaque fois où le gouvernement vient bafouer des droits fondamentaux, c'est encore et toujours contre les travailleurs et les travailleuses qu'il le fait. Que ce soit dans le secteur municipal, avec les régimes de retraite ou de négociation, contre les juristes de l'État et maintenant contre les 175 000 hommes et femmes qui ont décidé par une très forte majorité (plus de 93%) d'exercer leur droit de grève pour se donner de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires.

Il est inconcevable que le gouvernement s'immisce ainsi dans la négociation et brise le légitime rapport de force des travailleurs et travailleuses. Pourtant, la loi est claire depuis la décision de la Cour suprême qui a sévèrement rabroué le gouvernement de la Saskatchewan qui avait limité par une loi spéciale le droit de grève de ses employés. Le gouvernement ne peut ignorer que le droit de grève est maintenant protégé par la Charte canadienne des droits et libertés et qu'il s'expose, avec le geste qu'il a posé, à être rappelé à l'ordre par les tribunaux. Nous vivons dans un État de droit et la position du gouvernement ne tient tout simplement pas la route.

Dans le contexte où les travailleurs et travailleuses de la construction n'ont pas droit à la rétroactivité lorsqu'ils signent une nouvelle convention collective de travail, la stratégie de la partie patronale est pourtant claire : laisser trainer les négociations afin de faire des économies sur le dos des travailleurs et travailleuses. Le gouvernement aurait alors dû prendre ses responsabilités et demander aux employeurs de revenir à la table pour négocier de bonne foi.

Les travailleurs et travailleuses de la construction sont mobilisés et la FTQ, comme l'ensemble de ses syndicats affiliés, sera à leurs côtés dans cette bataille. Le message est clair et ce gouvernement peut s'attendre à ce qu'on s'en souvienne lors des élections prévues en octobre 2018.


Daniel Boyer
Président


Serge Cadieux
Secrétaire général

LE TRAVAIL, PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX!

15\$ MINIMUM

C'est sur ce thème que les organisations syndicales, communautaires et étudiantes ont pris d'assaut les rues aux quatre coins du Québec pour revendiquer une société plus juste, équitable et respectueuse de l'environnement.

La thématique faisait écho aux luttes déjà engagées par plusieurs organisations visant à hausser le salaire minimum à 15\$ l'heure, à améliorer les normes du travail et à permettre de régulariser le travail des personnes sans papiers et sans statut.

En voici un aperçu...

Une soirée fraternelle à la FTQ Laurentides-Lanaudière

Les militants et militantes de la FTQ Laurentides-Lanaudière ont souligné le 1^{er} mai en organisant une soirée fraternelle dans les locaux du conseil régional. Les membres sont venus échanger et fêter sur la musique militante du groupe Break Syndical, sous la direction de Pierre Fournier. Ce dernier a tracé, en chansons et en photos, un bref historique des luttes syndicales en Amérique du Nord.



Le Saguenay – Lac-Saint-Jean mobilisé

Plusieurs activités ont été organisées dans la région pour marquer le coup. Le président du conseil régional, Dany Bolduc, a rencontré des étudiants et étudiantes du cégep de Saint-Félicien afin de leur parler de la campagne *Minimum 15\$*.

Nos partenaires des groupes communautaires ont fait une campagne de tractage pour sensibiliser la population à Alma et des membres de l'AFPC, de l'intersyndical et des groupes populaires ont tenu un kiosque d'information à la Place du Citoyen à Chicoutimi.



Une coalition voit le jour en Mauricie et Centre-du-Québec

Une coalition a été formée afin d'unir les voix des mouvements syndical, étudiant, communautaire et des femmes et de réclamer de meilleures conditions de travail pour lutter contre la pauvreté. En conférence de presse, le 24 avril, le trésorier du conseil régional FTQ, Jonathan Proteau, a présenté aux médias les trois grandes campagnes en cours à la FTQ, soit la hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure, la bonification du Régime de rentes du Québec ainsi que l'interdiction des clauses de disparité de traitement.

La marche du 1^{er} mai a réuni près de 300 personnes qui ont bravé la pluie pour marcher dans les rues du centre-ville de Trois-Rivières en compagnie des grévistes de Delastek (section locale 1209 d'Unifor), en grève depuis plus de deux ans.

Le conseil régional a également tenu sa 27^e soirée hommage aux militants et militantes. Cette soirée a été l'occasion de souligner les années d'implication de Guy Rivard de la section locale 1991-P des TUAC qui s'est consacré pendant de nombreuses années à la santé et sécurité dans son milieu de travail.

Un hommage a aussi été rendu à Alain Lambert, section locale 23 d'Unifor, pour son implication dans son milieu de travail, sa section locale, au conseil régional, mais aussi dans sa communauté. L'hommage de la relève a été remis à François Levac, section locale 761 d'Unifor.



Une tradition à Montréal

La Coalition montréalaise du 1^{er} mai tenait sa 46^e marche du 1^{er} mai dans le quartier Côte-des-Neiges. Les porte-parole ont dénoncé l'austérité libérale qui attaque de plein fouet les plus démunis, notamment les femmes et les travailleuses et travailleurs au bas de l'échelle. « Non seulement le salaire minimum doit être haussé à 15\$ l'heure, mais d'autres mesures sont nécessaires, comme assurer une conciliation famille-travail sans perte de revenu. La Loi sur les normes du travail doit aussi offrir de meilleures protections et plus de stabilité aux travailleuses et travailleurs, notamment à statut précaire. Notre travail ne doit plus se faire au prix de notre santé physique et mentale », a déclaré la porte-parole des groupes communautaires, Mélanie Gauvin.



Le premier ministre rencontre les leaders syndicaux

Tradition du 1^{er} mai, les présidents et présidente des centrales syndicales Daniel Boyer (FTQ), Jacques Létourneau (CSN), Louise Chabot (CSQ) et François Vaudreuil (CSD), ont rencontré le premier ministre Philippe Couillard et la ministre du Travail Dominique Vien. Lors de cet échange, qui s'est déroulé à Québec, les représentants des travailleurs et travailleuses ont pu aborder un certain nombre de dossiers relatifs aux politiques gouvernementales et aux revendications des centrales touchant, entre autres, le Code du travail, la Loi sur les normes du travail, la bonification du Régime de rentes du Québec, les clauses de disparités de traitement, la forêt et le libre-échange.



Beau succès en Abitibi

Plus de 225 repas ont été servis lors du traditionnel souper spaghetti du Conseil régional FTQ Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec. Le conseil remercie chaleureusement la population, les syndicats affiliés ainsi que les généreux bénévoles et les précieux commanditaires d'avoir répondu à l'appel en si grand nombre. Rappelons que tous les profits de ce souper seront remis à Centraide.

Métier : premier assistant à la caméra

Maxime Gagnon travaille comme premier assistant à la caméra depuis plus de vingt ans dans le domaine du cinéma. *Le Monde ouvrier* s'est rendu dans les studios MELS à la Cité du Havre à Montréal où se déroule présentement la production de *The Bold Type*, un projet de NBC Universal inspiré de la vie de Joanna Coles, ancienne rédactrice en chef du *Cosmopolitan*, et dont la diffusion est prévue pour le 11 juillet 2017.

Le travail de ces artisans du cinéma consiste à s'assurer de la mise au point des images. « *La caméra bouge dans les décors; suit les déplacements des comédiens. Il faut jume-*

ler tout ça pour s'assurer que les comédiens soient au foyer en compensant avec les objectifs, par exemple au niveau des distances. C'est un travail plutôt technique qui demande un mélange d'intuition et de confiance. »

Beaucoup de choses reposent sur le travail des assistants à la caméra. « *On est un peu comme des gardiens de but au hockey. Si on se trompe, ça affecte ce qu'on voit à l'image.* »

Une synergie importante

C'est un travail qui s'exerce en étroite collaboration avec le directeur de la photographie, le machiniste et le cadreur qui opère la

caméra. « *Il y a toujours un dialogue entre nous. Lors des répétitions, on essaye de voir comment la caméra va bouger, qu'est-ce qu'on va aller chercher par exemple lors de passages de foyer entre deux comédiens, un plus près de la caméra et l'autre à distance. Il faut réagir toujours très vite.* »

Un métier en constante évolution

Les technologies ont beaucoup évolué depuis les débuts de la carrière de Maxime. « *On travaillait à l'époque exclusivement en film. Le numérique a pris de plus en plus de place et depuis sept ou huit ans, les caméras sont vraiment adaptées à ce qu'on fait. Le changement s'est fait beaucoup plus rapidement qu'on pensait et on doit toujours se tenir informé des derniers développements.* »

Comme les photographes qui parlent avec nostalgie de l'époque des chambres noires, quelque chose s'allume dans le regard de Maxime lorsqu'il parle de l'époque où il travaillait en film. « *On travaillait avec quelque chose de physique, de chimique*



« *MÊME APRÈS DES MILLIONS DE PIEDS DE FILMS OU DE GIGAS TOURNÉS SUR DES CARTES NUMÉRIQUES, IL Y A TOUJOURS UN ÉMERVEILLEMENT. UN RÊVE D'ENFANT RÉALISÉ DE FAIRE DU CINÉMA!* »

On ne pourra plus jamais aller au cinéma sans penser à toi Maxime, merci! Merci également à Christian Lemay de IATSE 667 d'avoir rendu cette entrevue possible.

Rendez-vous sur le site de la FTQ pour visionner la vidéo réalisée lors de ce reportage. ■

Quelques collègues de la grande équipe de Maxime. « *La camaraderie dans l'équipe est très motivante sur les tournages. Des liens très particuliers se créent lors des tournages.* »

qui avait une odeur et une texture. Les caméras sont aujourd'hui des ordinateurs. »

Les conditions de travail en extérieur ou les longues heures en studio

sans voir la lumière du jour, ainsi que les horaires de travail sont sans doute ce qui est le plus difficile dans le métier. « *On se garde en forme, mais c'est physiquement très exigeant.* »



Plus de 600 000 membres, c'est plusieurs milliers de corps d'emplois différents. Des hommes et des femmes qui travaillent dans des usines, des bureaux, des magasins, des entrepôts, des hôpitaux, sur des chantiers de construction, dans les airs, sur mer, les deux pieds sur terre. Dans cette chronique, *Le Monde ouvrier* vous fait découvrir quelques-uns de ces métiers à travers des rencontres sur le terrain avec leurs artisans.



SUR LE FRONT DES CLAUSES DE DISPARITÉ DE TRAITEMENT

Excellent contrat sans discrimination chez ArcelorMittal

Les 2 000 syndiqués métallos d'ArcelorMittal sur la Côte-Nord ont réussi à préserver leur régime de retraite à prestations déterminées pour tous, faisant reculer leur employeur sur sa volonté de mettre en place une clause de disparité de traitement pour les nouveaux.

Le contrat de travail de quatre ans prévoit même une bonification de la rente de base et une hausse des rentes pour les personnes déjà retraitées.

Les hausses salariales annuelles oscilleront entre 2,2% et 3%. Fait à noter : les travailleurs de la mine Fire Lake auront désormais les mêmes conditions de travail que ceux de la mine du Mont Wright, alors que des

écarts salariaux pouvaient auparavant atteindre 8\$ l'heure.

Par ailleurs, la sous-traitance est davantage balisée et des emplois sont ramenés dans le giron de l'entreprise. Les employés de bureau reviendront à un horaire de 40 heures semaine plutôt que 36 heures.

« *Grâce à leur mobilisation et à leur détermination, les*

membres ont réussi à préserver pour les jeunes travailleurs le régime de retraite obtenu par les générations précédentes, et même à l'améliorer. Il y a de quoi être fier », fait valoir le coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord, Nicolas Lapierre.

Les syndiqués avaient refusé les offres précédentes dans une proportion allant de 99,3% à 100%, donnant un ultimatum de 72 heures avant le déclenchement d'une grève.

Grève chez Samuel & fils

L'issue a été plus difficile chez Samuel & fils, où les 70 métallos ont mis fin le 5 mai dernier à une grève de trois mois contre une clause de disparité de

traitement en acceptant une proposition du conciliateur. Le nouveau contrat prévoit qu'un deuxième régime de retraite entrera en vigueur pour les nouveaux à partir de 2019. Le montant que l'employeur prévoit allouer à ce nouveau régime est toutefois haussé de 3 à 5% du salaire brut.

« *Au final, ils n'ont peut-être pas empêché une clause "orphelin", mais ils l'ont repoussée dans le temps et ont apporté, par leur démarche, une noble contribution à la lutte aux clauses "orphelin"* », a fait valoir la représentante syndicale Silvy Vaudry.

Des syndiqués éliminent une clause de disparité de traitement de leur convention

À l'usine d'assemblage Synchréon de Laval, la dernière négociation a permis de se débarrasser d'une clause de disparité de traitement sur les assurances : le même régime d'assurances s'appliquera à tous, peu importe la date d'embauche.

« *On revendique l'interdiction des clauses "orphelin". Avec cette convention, cela montre aussi que la même logique s'applique au quotidien dans les négociations* », explique le représentant syndical des Métallos, Luc Julien. ■

Collectif pour une forêt durable

Le 15 mai dernier, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a participé au lancement du Collectif pour une forêt durable en présence du premier ministre du Québec, Philippe Couillard, du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Luc Blanchette, ainsi que d'une quarantaine de partenaires des milieux sociaux, économiques, municipaux et du secteur forestier.

Ce mouvement, qui découle d'une mobilisation sans précédent, agira notamment à titre de maître d'œuvre d'une campagne de mise en valeur dotée d'un budget de 4,2M\$, intitulée *Une forêt de possibilités*. Cette campagne de trois ans est destinée à créer un sentiment de fierté et à mettre pleinement en valeur le riche éventail d'opportunités de développement offert par l'ensemble du secteur forestier québécois.

« *Il est urgent de se mobiliser pour sauver cette industrie. Ce sont des milliers d'emplois qui sont en jeu, ainsi que l'avenir de plusieurs dizaines de municipalités du Québec dont l'économie dépend de la forêt. Il faut également, de façon urgente, investir dans les programmes de 2^e et 3^e transformation* », a déclaré le président de la FTQ. ■



Assemblée de ratification SL 6869 (chemin de fer ArcelorMittal)



Tous unis pour sauver l'industrie forestière

La marche forestière s'est mise en branle devant l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini pour se diriger vers le centre-ville.

Grande marche forestière à Dolbeau-Mistassini

La FTQ a participé, le 30 avril dernier à Dolbeau-Mistassini, à la grande marche forestière sur le thème *Cultiver nos forêts pour la planète*, organisée à l'occasion du Mois de l'arbre et des forêts.

Le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, était entre autres accompagné par les présidents des conseils régionaux de la FTQ au Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chibougamau-Chapais, Dany Bolduc et Jean Goudreault, ainsi que par le conseiller régional de la FTQ, Marc Maltais.

«À la suite de l'annonce du gouvernement américain d'imposer une surtaxe (droits compensateurs) sur le bois d'œuvre, il était devenu essentiel pour la FTQ de répondre présent et de manifester sa solidarité à l'endroit de la population de la région qui risque d'être durement touchée par la mesure américaine dans le dossier

«**MERCI À LA POPULATION ET AUX MILITANTS ET MILITANTES DE LA FTQ QUI ONT RÉPONDU PRÉSENTS.**»

– Marc Maltais, conseiller régional FTQ

du bois d'œuvre. À l'échelle du Québec, ce sont 220 municipalités qui dépendent de l'industrie forestière, d'où l'importance de ce dossier. À ce sujet, la FTQ est satisfaite, pour le moment, des mesures annoncées par Québec et Ottawa pour venir en aide aux travailleurs et aux travailleuses.», déclare le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

«Pour notre population, la mobilisation va de soi. Il faut envoyer un message haut et fort à nos élus des différents paliers de gouvernement : on ne doit pas baisser les bras et abandonner nos populations. C'est la cinquième fois que les Américains imposent une surtaxe sur le bois d'œuvre et, chaque fois, le pays a eu gain de cause devant les tribunaux et nous comptons bien que le Canada remporte une nouvelle fois cette bataille», a ajouté le président du Conseil régional FTQ Saguenay – Lac-Saint-Jean, Dany Bolduc.

«Cette marche pour la forêt est aussi un moment important qui marque notre solidarité à l'endroit des travailleurs et travailleuses de la forêt, ainsi qu'à toute l'industrie forestière dont dépend grandement notre région», a déclaré le président du Conseil régional du Haut du Lac-Saint-Jean – Chibougamau-Chapais, Jean Goudreault. ■

Les manifestations : l'envers du décor



Le 4 mai dernier, le conseil a participé à l'organisation d'une marche du syndicat Unifor qui partait du Château Frontenac pour se diriger devant l'Assemblée nationale.

comme mandat de répondre aux différents besoins de nos affiliés», explique Claude Maltais, conseiller régional de la FTQ. ■

Le Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches est aux premières loges dans l'organisation des nombreuses manifestations qui se tiennent devant l'Assemblée nationale. «Ce que nous voyons des manifestations est le résultat du travail colossal de nos membres avec qui nous collaborons étroitement afin de faire de ces différents événements des succès.

«Avoir le Parlement dans notre cour à Québec, ça tient occupé ! Rassemblements, marches, manifestations, les occasions sont nombreuses pour dénoncer les politiques d'austérité du gouvernement. Des demandes de permis de manifestation, à la logistique entourant la sécurité de nos membres et la collaboration avec la ville pour le trajet, le transport et les stationnements des autobus, en passant par la préparation du matériel (drapeaux, etc.), le conseil a

QUOTIDIENNEMENT, DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC, LES CONSEILS RÉGIONAUX DE LA FTQ CONTRIBUENT À L'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DES MEMBRES DE LA FTQ ET DE LA POPULATION DE LA RÉGION. GRÂCE À VOTRE ENGAGEMENT ET À VOTRE MILITANTISME, LES CONSEILS RÉGIONAUX SONT AU CENTRE DE LA SOLIDARITÉ RÉGIONALE. MERCI !

Une soirée rencontre sur le thème de l'implication syndicale en politique municipale

Le 9 mai dernier, plusieurs militants et militantes de la FTQ Laurentides-Lanaudière ont participé à une soirée d'échanges sur l'implication syndicale en politique municipale. Après un discours inspirant de Marc Ranger, directeur québécois du SCFP, les personnes présentes ont pu échanger avec un panel composé de trois militants du conseil déjà impliqués en politique municipale (Steve Mador, Métallos et conseiller à Saint-Sulpice; Daniel Cadotte, Unifor et candidat à l'élection de 2013; et Maurice Marchand, FNCM-Local 9 et conseiller à Saint-Thomas). Ils ont témoigné de l'importance de s'appuyer sur les valeurs qui ont motivé notre implication syndicale quand on décide de faire le saut et de s'engager politiquement. Les membres ont discuté de l'importance de construire notre action politique sur la solidarité et le respect. Plusieurs anciens, futurs et actuels candidats figuraient parmi les participants et les participantes présents. Les membres ont exprimé l'importance pour le mouvement syndical d'une implication plus grande en politique municipale.

Des échanges très intéressants et motivants! ■

La petite histoire du prix Bélanger-Thériault

Le monument Bélanger-Thériault, érigé en 2006 sur l'avenue Buckingham (Gatineau) en l'honneur des draveurs du début du 20^e siècle, rend hommage au courage et à la détermination de ces travailleurs,



tout particulièrement à messieurs Bélanger et Thériault, qui y ont laissé leur vie.

Le 8 octobre 1906, Thomas Bélanger et François Thériault, respectivement président et secrétaire du local 7 de l'Union des journaliers de Buckingham, sont attirés dans un piège et abattus par des détectives à la solde de la compagnie Maclaren. Plusieurs militants furent blessés et mis en prison. La ville fut occupée par les soldats et la compagnie mit en circulation une liste noire interdisant toute embauche dans la région des militants syndicaux et de leurs descendants. Près du quart de la population a dû s'expatrier. L'employeur venait de tuer dans l'œuf une première tentative de syndicalisation des travailleurs à son emploi. Un procès arrangé condamna les innocents et innocent les coupables.

Le Conseil régional de la FTQ en Outaouais a immortalisé en 2006 le sacrifice de ces «deux martyrs du travail» en élevant à leur mémoire une sculpture monumentale sur l'avenue Buckingham, près du Landing, l'endroit même où ils ont été tués.

Depuis l'inauguration du monument, le Conseil régional FTQ Outaouais tient à souligner, et ce, chaque congrès depuis 2007, une personne qui, par sa détermination, a su démontrer à sa façon son engagement pour l'épanouissement du conseil régional.

Merci Gaston Carrière !



Le conseiller régional de la FTQ, Dino Lemay, Gaston Carrière, et le président du conseil, René Emond.

Cette année, le Conseil régional FTQ Outaouais est fier d'avoir remis ce prix à un syndicaliste engagé, très apprécié dans sa communauté et fervent militant dans les activités du Conseil régional.

Voici un extrait du témoignage que lui ont livré le président et le conseiller du conseil René Emond et Dino Lemay lors de la remise de prix, le 28 avril dernier.

«Après une longue et belle carrière de syndicaliste, notre collègue et ami Gaston Carrière a décidé de se retirer pour une retraite bien méritée.

Le Conseil régional FTQ Outaouais est un peu en deuil, car nous avons perdu non seulement un grand syndicaliste affilié chez nous, mais aussi un très grand ami. Extrêmement passionné et dévoué pour l'amélioration des conditions de travail de ses confrères et consœurs de son usine Résolu à Gatineau, à qui l'on doit d'ailleurs la relance de l'usine, Gaston a toujours été présent et disponible. Il était toujours à un coup de téléphone près pour nous aider!

«De nature très franche et sincère, Gaston a toujours dit ce qu'il pensait et il fallait se lever de bonne heure pour faire changer d'idée ce passionné militant, jamais à court d'arguments. Malgré son caractère fougueux et coloré, Gaston faisait aussi preuve d'une grande écoute et se fâchait rarement. Un homme qui a toujours eu le cœur sur la main. C'est avec un certain pincement au cœur que nous l'avons vu partir, mais nous ne pouvons que nous réjouir pour lui, et lui souhaiter une retraite remplie de beaux projets.» ■

Une journée arrivée à point nommé!

Pour les personnes présentes à la journée d'information sur la légalisation du cannabis et ses répercussions dans les milieux de travail, tenue par le comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances de la FTQ, légalisation ou pas, il était important d'aborder le sujet des tests de dépistage aléatoires, un fléau grandissant dans plusieurs milieux de travail.

Les participants et participantes craignaient néanmoins que la légalisation devienne un prétexte pour les employeurs d'imposer plus largement ces tests qui enfreignent le droit à la vie privée des travailleurs et travailleuses.

À ce sujet, Pierre-André Dubé, pharmacien-toxicologue de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), a confirmé certaines de ces inquiétudes.

Selon lui, les tests de dépistage urinaires et salivaires ont des limites importantes, notamment en raison de la différente métabolisation de la substance d'un individu à l'autre même s'ils ont consommé une même dose. Autrement dit, si une personne consomme dans sa vie privée, la fin de semaine par exemple, il est possible qu'elle obtienne un résultat positif au test de dépistage. Or, le test ne pourra

pas indiquer précisément le moment de la consommation de l'individu.

Les personnes présentes ont également eu l'occasion d'entendre Rébecca Laurin, avocate chez Melançon Marceau Grenier et Sciortino, qui a présenté les grands cas de jurisprudence reliés aux tests de dépistage en milieux de travail. Les participants et participantes ont ensuite assisté à la présentation de Danielle Lamy, avocate et coordonnatrice du service juridique du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui leur a fait part des stratégies syndicales qu'elle et son équipe ont élaborées pour faire face à cette lourde tendance.

Caroline Lavoie, consultante en affaires publiques chez Octane Stratégies, s'est également adressée aux personnes présentes en leur

LE 13 AVRIL DERNIER, QUELQUES SEMAINES SUIVANT L'ÉVÈNEMENT, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DÉPOSAIT SON PROJET DE LOI VISANT LA LÉGALISATION DU CANNABIS. LE COMITÉ ALCOOLISME, TOXICOMANIE ET AUTRES DÉPENDANCES SUIT DE PRÈS L'ÉVOLUTION DU PROJET DE LOI.

exposant les grandes lignes du document de consultation du gouvernement.

Devant l'intérêt marqué des personnes présentes, le comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances a tenu à ce que la légalisation du cannabis soit un sujet prioritaire de son plan d'action annuel. ■



UN RÉSEAU UNIQUE À LA FTQ



S'outiller pour entraider

Une soixantaine de personnes ont participé, les 27 et 28 avril dernier, dans l'édifice FTQ à Québec, au rendez-vous printanier des délégués sociaux et des déléguées sociales (DS). La conférence annuelle proposait différentes activités sur le thème *S'outiller pour entraider*.

Catherine Tremblay, du centre Le Passage, est venue entretenir les participants et participantes sur le soutien et l'aide qu'ils peuvent apporter à leurs collègues parents d'adolescents aux prises avec un problème de dépendance et comment aider une personne sans sombrer avec elle.

Sous le signe du « vivre ensemble », Luis Enrique Vela (Unifor 1044) et Apéléty Adukonou, coordonnateur du réseau DS en Montérégie, sont venus raconter leur parcours respectif d'immigrants et la soif de justice et de liberté qui les a poussés à venir au Québec et à s'impliquer syndicalement. Les participants et participantes ont eu l'occasion d'échanger avec eux sur les moyens syndicaux à développer pour faciliter l'intégration des personnes immigrantes en milieu de travail. La communication et l'entraide entre les générations étaient également à l'ordre du jour avec des témoignages entre une jeune déléguée sociale, Audrey Poitras, et un délégué d'expérience, Yves Poudrier.

Richard St-Onge, président du Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches, Bruno Marchand, PDG de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, et Serge Cadieux, secrétaire général de la FTQ, sont venus dire un mot pour souligner tout l'apport et l'importance des DS dans les milieux de travail. ■

LA RESTRUCTURATION DES RÉGIMES DE RETRAITE MUNICIPaux AU QUÉBEC

Retour sur la Loi 15

Extrait de la plus récente brochure de l'Observatoire de la retraite disponible sur le site de l'IREC au www.irec.net.



La loi sur les régimes de retraite municipaux (Loi 15) a été adoptée à l'Assemblée nationale en décembre 2014 après de vifs débats.

Présentée comme une mesure visant à « sauver » les régimes du secteur municipal, cette

loi poursuit en réalité d'autres objectifs. Elle a constitué une attaque sans précédent contre les droits fondamentaux des participants actifs et retraités des régimes visés. Cette législation implique des transformations majeures du cadre institutionnel de la retraite au Québec.

Le dossier n'est pas clos: plusieurs recours juridiques sont en cours et se rendront vraisemblablement en Cour suprême. Une ligne de défense s'est organisée afin de faire invalider cette loi dans ses éléments essentiels.

Huit points méritent d'être soulevés par rapport à la Loi 15¹

1. La Loi vise tous les régimes municipaux, même les régimes capitalisés à plus de 100%.

1. Ces points sont présentés en détail dans la brochure complète.

2. La Loi met fin à la protection légale des droits acquis des actifs et des retraités.

3. La Loi met un terme à l'indexation automatique de toutes les rentes pour le service après 2014 et même dans certains cas rétroactivement, incluant les personnes déjà retraitées.

4. Les participants devront assumer 50% du service courant et des déficits futurs pour le service 2014 et après. De plus, les participants devront assumer 50% du déficit présent par des réductions de droits acquis et les retraités par la perte de l'indexation automatique.

5. Le coût du régime devra être réduit en dessous du plafond autorisé par la Loi.

6. La Loi oblige la mise en place d'un fonds de stabilisation financé 50-50.

7. La Loi prescrit et encadre une période de « négociations », suivie au besoin d'un arbitrage exécutoire, puis Retraite Québec vérifie que toutes les coupes requises par la Loi ont bel et bien été appliquées.

8. La Loi a préséance, rétroactivement, sur toute convention collective ou tout texte de régime de retraite.

« Assurer la pérennité des régimes » : vraiment ?

La Loi va bien au-delà de son objectif officiel « d'assainir la santé financière et d'assurer la pérennité » des régimes de retraite municipaux. Elle vise manifestement à réduire la rémunération globale des employés du secteur municipal. Tandis que les villes réclament depuis des années un nouveau pacte fiscal leur accordant davantage de sources de revenus pour faire face à leurs responsabilités croissantes, la réponse de Québec aura été de trouver cette marge dans les poches des employés municipaux. Si les villes s'attendaient à des hausses des transferts,

le gouvernement du Québec leur a plutôt annoncé 300 millions de dollars de coupes le 6 novembre 2014.

Une bataille pour plusieurs années encore

Plusieurs recours ont été introduits devant les tribunaux pour contester la constitutionnalité de la Loi 15. D'autres ont été introduits pour des questions de procédure. Plus d'une douzaine de décisions ont été rendues par la Cour supérieure entre 2015 et 2017, bien que celles-ci ne portaient pas en soi sur la constitutionnalité ou la validité de la Loi 15, mais sur des questions incidentes.

Compte tenu des délais de notre système juridique, il faudra plusieurs années avant que ces causes ne se rendent à la Cour suprême du Canada, qui aura à se prononcer sur la constitutionnalité de la Loi 15 et des mesures imposées aux participants et aux retraités de ces régimes. Plusieurs experts sont d'avis que cette loi risque de devenir un enfer administratif. ■





À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / MAI-JUIN 2017

CONSULTATION PUBLIQUE

Révision de l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)

Le comité-conseil sur la révision de l'annexe I du RSST a décidé de procéder, jusqu'au 16 juin 2017, à une consultation publique sur les normes relatives à certains contaminants. Les contaminants ciblés sont ceux de l'annexe I du RSST présentant un écart de normes, de valeurs d'exposition et de notations avec ceux de l'*American Conference of Governmental Industrial Hygienists* (ACGIH).

Les employeurs, les travailleurs et travailleuses, les associations patronales et syndicales, les partenaires de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), ainsi que tous les autres intervenants en santé et en sécurité du travail sont invités

à faire parvenir leurs commentaires. L'objectif est d'étudier la faisabilité économique et technique du respect des normes proposées ainsi que l'impact sur les milieux de travail si les normes actuelles sont maintenues.

Afin de vous aider dans ce processus, des outils sont mis à votre disposition :

- un formulaire permettant de véhiculer vos préoccupations;
- un guide explicatif;
- une liste des contaminants ciblés.

Les commentaires qui ne peuvent pas être exprimés par le formulaire peuvent l'être par courriel à l'adresse suivante : **consultations3331@**

cnesst.gouv.qc.ca. La Direction adjointe de l'hygiène du travail de la CNESST, par l'entremise du Répertoire toxicologique, demeure disponible pour fournir

des renseignements sur les produits utilisés en milieu de travail et pour la consultation par téléphone au 1 888 330-6374 poste 2304 ou 514 906-3080 poste 2304 et par courriel au **reptox@cnesst.gouv.qc.ca**.

Le comité-conseil sur l'annexe I du RSST est un comité paritaire composé de représentants patronaux et syndicaux, dont la FTQ.

Consultez le site de la CNESST pour plus de

détails : **www.csst.qc.ca/prevention/reptox/consultation-publique/Pages/consultation-publique-annexe-i-rsst.aspx**. ■

Source : CNESST



UN ENFER BUREAUCRATIQUE

Pour que son conjoint décédé au travail soit reconnu comme père

C'est malheureusement tout un casse-tête de faire reconnaître auprès de l'état civil la paternité d'un conjoint décédé si le couple n'est pas marié. C'est ce qu'a pu constater Sabrina Lacroix, dont le conjoint Yvan Hallé, un mécanicien métallo de chez Béton Bolduc, est décédé au travail. Elle a mené un vrai parcours de combattante pour qu'il puisse être reconnu comme étant le père de sa fille, née seulement un mois après son décès.

Le calvaire de Sabrina Lacroix a commencé le 24 février 2016 quand elle a appris le décès accidentel de son conjoint lors de son 7^e mois de grossesse. «*Ta vie stoppe d'un coup. C'est horrible. Les trois premières semaines, tu ne vis pas, tu surviv. Après plusieurs jours, mon médecin m'a dit : "Tu dois faire des siestes l'après-midi, tu es brulée". La journée où j'ai fait une*

sieste, une petite cocotte est arrivée!», explique la jeune mère.

Elle entre alors dans un labyrinthe bureaucratique. À l'hôpital, le formulaire de l'état civil doit absolument être signé par le père pour que sa paternité soit reconnue. Impossible, Yvan Hallé avait perdu la vie dans un accident de travail trois semaines plus tôt. Sans acte de naissance, c'est le chaos : adieu la prestation de congé de maternité, la carte d'assurance maladie, l'inscription à la garderie ou la possibilité de demander une rente d'orphelin à la CNESST, etc. «*À tous les niveaux, ça bloque! [...] La petite n'existe pas aux yeux de l'État*», raconte la maman qui a consacré chaque moment libre après la naissance de sa fille à construire le dossier de reconnaissance de paternité.

Le syndicat est là

Seuls les tribunaux peuvent ordonner une telle reconnaissance à l'état civil. Peu après la naissance, le Syndicat des Métallos contacte Sabrina et lui propose de faire intervenir un avocat. «*[Le permanent syndical] Benoit Boulet et [le responsable de la santé et la sécurité] René Bellemare m'avaient dit que les Métallos allaient m'aider. Mais je ne savais pas à quel niveau*», se rappelle Sabrina.

Les Métallos ont assumé les frais juridiques et ont accompagné Sabrina dans la démarche de reconnaissance ainsi que dans celle menant au paiement d'une rente pour orphelin de la CNESST à sa petite fille.

«*J'allais mon bébé, je le donnais à ma mère, je faisais des papiers, je dormais. J'ai fait ça pendant trois semaines intensives. Puis, j'ai*

demandé à la famille d'Yvan de se préparer à aller en cour», explique cette psychoéducatrice de métier, qui avoue en avoir bavé pendant cinq mois.

Et les démarches sont parfois absurdes. On lui a déjà dit qu'elle n'avait pas l'autorisation d'intervenir dans le dossier, qu'il faudrait que sa fille appelle elle-même! «*Ce ne sera pas possible, elle a cinq mois*», a lancé la jeune mère qui a traversé des périodes de découragement.

En novembre 2016, après tous ces efforts, le juge a rapidement ordonné à l'état civil d'inscrire le nom d'Yvan Hallé sur l'acte de naissance de sa fille. Quelques semaines plus tard, la CNESST acceptait de verser à celle-ci une rente d'orphelin jusqu'à l'atteinte de sa majorité. ■



JOCELYN DESJARDINS

Simplifier la vie des jeunes mères éprouvées

Plus personne ne devrait vivre le même enfer que Sabrina Lacroix après le décès d'un conjoint. Nombreuses sont les femmes qui n'ont pas les sous ou encore l'énergie pour passer au travers.

«*C'est beaucoup d'énergie pour une rencontre de cinq minutes avec le juge... qui a fini par ordonner à l'état civil d'inscrire le nom du père.*»

L'article 114 du Code civil spécifiant que le père doit reconnaître lui-même la filiation doit être modifié, réclament Sabrina Lacroix et un groupe de huit femmes ayant vécu des situations similaires.

«*Il y a beaucoup de choses à faire : la peine à vivre, un nouvel enfant qui débarque, la succession à régler, toutes les démarches juridiques. Des modifications assez simples [à la loi] permettraient d'éviter les tribunaux*», conclut la mère, qui presse les différents paliers gouvernementaux d'établir une façon de faire simplifiée.

Derrière les clichés

Dans le cadre du Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail, la FTQ a lancé en mars dernier un projet de photos composé de portraits de personnes qui ont subi un accident de travail ou une maladie professionnelle.

Vous voulez participer ou vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé ?

Envoyez-nous un courriel avec vos coordonnées :

edemers@ftq.qc.ca.

Pour voir toutes les photos du projet, consultez le **ftq.qc.ca/derriere-les-cliches.** ■



Ne les oublions pas



Plusieurs centaines de militants et de militantes de la FTQ ont défilé, le 28 avril dernier, devant l'Assemblée nationale afin de souligner la Journée internationale de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail.

« Il est urgent que les élus prennent conscience de l'importance de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et que cette loi doit s'appliquer à tous les travailleurs et travailleuses. Il n'est pas normal qu'en 2017 des travailleurs ou travailleuses risquent leur vie ou leur santé au travail. »

-Serge Cadieux, secrétaire général de la FTQ. ■



Yvon

Ça fait déjà 3 ans qu'on a diagnostiqué l'amiantose d'Yvon. Récemment, il a commencé à développer des problèmes respiratoires. Son souffle est plus court. Il a parfois des silements. S'il est exposé à l'air climatisé, il attrape facilement des pneumonies. Yvon a travaillé comme électricien et a été exposé à de l'amiante à plusieurs reprises lorsqu'il faisait des travaux.



Michel

Michel fait des décors dans l'industrie du cinéma. Il a fait une mauvaise chute d'un escabeau. De la deuxième marche, il est tombé à la renverse. Son dos a heurté des marches d'escalier qui étaient situées derrière lui. Depuis, il a des engourdissements aux pieds et aux mains. Il souffre également de grandes fatigues et doit dormir beaucoup plus qu'avant. Les médicaments qu'il doit prendre lui empoisonnent aussi sa qualité de vie.

RECONNAISSANCE DU SYNDROME DE RAYNAUD DANS LE SECTEUR MINIER

UNE DÉCISION QUI POURRAIT FAIRE JURISPRUDENCE

Un pas important a été franchi ce printemps avec la reconnaissance comme une maladie professionnelle du syndrome de Raynaud dont souffraient deux travailleurs du secteur minier, des mécaniciens de la mine Westwood à Preissac en Abitibi, membres du Syndicat des Métallos, dans une décision du Tribunal administratif du travail (TAT).

En reconnaissant qu'il s'agissait bel et bien d'une maladie professionnelle, le TAT infirmait du même souffle la décision de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Cette décision survient près d'un an après le début des procédures et le dépôt de plus de 5300 pages de documentation en preuve.

Près d'une trentaine de cas similaires, pour lesquels la compagnie IAMGOLD conteste le lien entre le travail et le syndrome de Raynaud, sont en attente d'être entendus par les tribunaux. « C'est l'aboutissement d'années de travail pour la section locale 9291 qui représente les travailleurs de la mine Westwood. C'est une décision majeure qui pourrait faire jurisprudence. La compagnie a commencé ces derniers temps à contester systématiquement les diagnostics de syndrome de Raynaud, qui sont nombreux dans notre milieu de travail. Nous espérons que cette décision sans équivoque les incitera à changer d'approche », fait valoir le président de la section locale 9291

et représentant des Métallos aux comités de travail gouvernementaux en matière de santé et sécurité dans les mines, André Racicot.

Main tendue à l'employeur

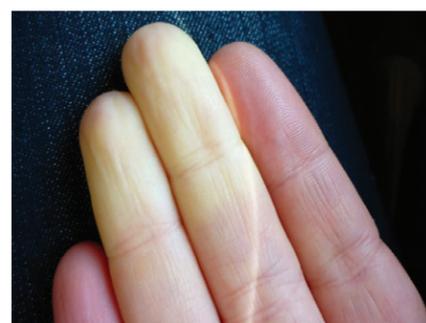
Le coordonnateur des Métallos pour la région Nord-Nord-Ouest, Donald Noël, tend la main à l'employeur pour tenter d'arriver à des règlements à l'amiable pour la trentaine d'autres dossiers en suspens.

« Des procédures juridiques comme ça, c'est long et coûteux, pour l'employeur et pour nous. Cela nécessite le recours à des expertises pointues. Maintenant que la ligne est tracée avec cette décision qui pourrait faire jurisprudence, on pense qu'il est possible de discuter d'ententes à l'amiable

respectueuses des travailleurs touchés par cette maladie professionnelle et moins onéreuses pour l'employeur en termes de frais juridiques », croit Donald Noël.

Une preuve « réutilisable »

C'est le responsable de la santé et de la sécurité du travail des Métallos, René Bellemare, qui a piloté et plaidé le dossier. Fier de cette décision, il y voit une reconnaissance définitive que le syndrome de Raynaud est bel et bien une maladie professionnelle dans le secteur minier, et ce, non seulement pour les mineurs qui manipulent des outils vibratoires à longueur de journée, mais aussi pour d'autres corps de métier qui sont exposés aux vibrations de



façon régulière, mais plus sporadique.

« Nous avons obtenu l'autorisation de la cour afin que toute la preuve scientifique déposée pour les cas de messieurs Yvan Aumond et Claude Boucher, visés par la présente décision, puisse également être reconnue pour les cas similaires qui se présenteront. Cette décision est une avancée majeure et facilitera le traitement des autres dossiers en suspens. Tout le processus devrait en être accéléré », explique René Bellemare.

Le syndrome de Raynaud se manifeste notamment par une décoloration des extrémités (surtout les mains), une mauvaise circulation sanguine et des symptômes neurologiques comme

l'engourdissement des mains et des membres. La maladie apparaît notamment après une exposition prolongée à des vibrations. Les dossiers de messieurs Aumond et Boucher avaient été refusés lors d'une révision administrative à la CNESST en 2013 et 2014 avant d'être accueillis ce printemps par le TAT. La compagnie a annoncé son intention de porter le jugement en appel. Ce sera donc un dossier à suivre. ■

Dix stratégies pour renforcer l'usage du français dans votre entreprise!

RECUEIL DE BONNES PRATIQUES



UPPERCUT

Dix stratégies pour renforcer l'usage du français dans votre entreprise

Au Québec, travailler en français est un droit. Nous avons le droit de réclamer collectivement de travailler en français, de lutter contre l'anglicisation, tout en ayant le choix, individuellement, de devenir bilingue et même trilingue.

Le chapitre V de la Charte de la langue française (loi 101) est consacré à la francisation des entreprises. C'est là que sont précisées les exigences en matière de francisation. La loi 101 fait des syndicats des sentinelles de la francisation, par l'intermédiaire de leur participation aux comités de francisation.

La tâche des membres syndiqués de ces comités ne se limite pas à surveil-

ler la préparation du programme de francisation ou son application. Le comité de francisation constitue la voie par laquelle les syndicats peuvent se tenir au courant du processus de francisation et l'influencer, même si l'entreprise détient un certificat de francisation. Là où il n'y a pas de comité de francisation, l'action syndicale auprès de l'employeur peut se faire dans le cadre de

la négociation ou de rencontres informelles. Cela peut prendre la forme d'une action de soutien aux efforts de francisation des employeurs ou d'une action visant à corriger un fonctionnement linguistique ne respectant ni la loi 101 ni les droits des travailleurs et travailleuses de l'entreprise.

Si vous vous intéressez à la protection et à la valorisation du français dans votre milieu de travail, prenez connaissance du document *Dix stratégies pour renforcer l'usage du français dans notre entreprise* –

Pour consultation en ligne, visitez languedutravail.org/bonnes-pratiques. Pour en commander un exemplaire, communiquez avec la réception de la FTQ au 514 383-8000.

Recueil de bonnes pratiques. Peu importe votre secteur d'activité, vous y retrouvez dix stratégies éprouvées, basées sur un recensement de bonnes pratiques, d'histoires à succès, et sur les apprentissages de femmes et d'hommes qui se sont impliqués activement pour la francisation de leur milieu de travail dans les trente dernières années. Que vous soyez membre d'un comité de francisation ou simplement soucieux de la langue française au travail, ces dix stratégies vous serviront de guide et d'inspiration! ■

La multinationale Glencore dans la mire des Métallos

Le conflit à la CEZinc, amorcé le 12 février dernier, a pris une nouvelle dimension. Lors d'une manifestation à l'assemblée des actionnaires du Fonds de revenu Noranda le 28 avril dernier à Toronto, le directeur québécois du Syndicat des Métallos, Alain Croteau, a annoncé le lancement d'une campagne mondiale contre Glencore, principal actionnaire du Fonds de revenu Noranda.

«Les grévistes sont venus jusqu'à Toronto, une délégation s'est fait entendre jusqu'en Suisse à l'assemblée des actionnaires de Glencore. Cette compagnie doit

prendre au sérieux les travailleurs qui font sa richesse», a lancé Alain Croteau.

La présidente de la section locale 6486 représentant les 371 grévistes, Manon Castonguay, a invité les actionnaires à faire pression sur le conseil d'administration pour qu'il fasse preuve d'ouverture. «Nous sommes déterminés à ne pas sacrifier le régime de retraite de nos membres et des prochaines générations. Ensemble, on peut repartir cette usine et recommencer à y générer des profits appréciables. Mais ça ne se fera pas en nous mettant à genoux. Pas de recul sur nos retraites!»

Deux semaines plus tôt, c'est environ 500 personnes qui avaient participé à une autre manifestation d'appui aux grévistes, dans les rues de Salaberry-de-Valleyfield cette fois. Une cinquantaine de travailleurs de la Fonderie Horne, membres de la CSN, avaient d'ailleurs fait le voyage depuis Rouyn-Noranda pour l'occasion. Tous partagent le même régime de retraite.

Entente de principe à la Mine Raglan/Glencore

Le comité de négociation des métallos de la Mine Raglan au Nunavik a conclu une entente de

principe avec l'employeur, Glencore. Des assemblées se tiendront au cours des prochaines semaines afin que les membres en soient informés et puissent se prononcer sur celle-ci.

«L'employeur avait lancé un ultimatum pour le 31 mai à minuit. Nous sommes restés de marbre et avons négocié calmement en gardant en tête les demandes de nos membres. Cette entente de principe le reflète. Les membres le constateront par eux-mêmes, eux qui ont appuyé leur comité de négociation tout au long du processus», explique le représentant syndical des Métallos, Benoît Locas.

Les 575 employés de la mine s'étaient auparavant dotés d'un mandat de grève dans une proportion de 99,6%. Précisons aussi que la compagnie a contesté devant les tribunaux l'avis légal de négociation. Un tel avis donne éventuellement le droit de grève aux travailleurs. La compagnie le prétendait puisqu'il avait été envoyé par courriel et non par la poste, par envoi recommandé ou par télécopieur. Glencore a fait chou blanc: l'avis a été reconnu comme légal par le tribunal puisque les négociations avaient bel et bien commencé. ■



Manif CEZinc à Toronto

Un séminaire couru à la FTQ

Le 27^e Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ des 10 et 11 mai 2017 avait comme thème *Nouveaux regards sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs*. Cet événement a réuni près de 140 personnes.

Parce que les participants et participantes en redemandent plus chaque année, un temps important a été alloué à la présentation de la revue de la jurisprudence en droit du travail par les invités M^e Alexandre Grenier et M^e Félix Martineau, du bureau d'avocats Roy Bélanger Dupras.

Valérie Péroquin-Lasanté, étudiante à la maîtrise en relations industrielles à l'Université de Montréal, a présenté le fruit de sa recherche effectuée l'été dernier à la FTQ sur un thème qui préoccupe de plus en plus le mouvement syndical, soit les tests de dépistage aléatoires en emploi, ainsi qu'un répertoire de clauses de conventions collectives se rapportant à l'alcoolisme et aux autres toxicomanies.

Plusieurs personnes ont vaguement entendu parler de l'arrêt Caron de la Cour d'appel du Québec et de l'obligation d'accommodement pour handicap sans toutefois en connaître les détails et les implications. M^e Sophie Cloutier, qui vient tout juste de plaider le dossier à la Cour suprême du Canada, est venue partager son expérience. La décision de la Cour suprême est attendue avec impatience...

Les participants et participantes ont également eu la chance de prendre connaissance des nouveautés du Règlement sur les Règles de preuve et de procédure du Tribunal administratif du travail (TAT) avec M^e Louise-Hélène Guimond et M^e Frédérique Bertrand-Le Borgne. Elles en ont fait une excellente révision et leurs conseils seront sûrement d'une grande utilité.

Tous les documents présentés lors du séminaire se trouvent sur le site Internet de la formation syndicale de la FTQ à formation-syndicale.ftq.qc.ca/nouveaux-regards-droit-travail-larbitrage-de-griefs. ■



DANIEL MARTEL

Les relations d'aide au travail

C'est sur le thème *Comment intervenir auprès des personnalités difficiles en relation d'aide au travail* que s'est tenu la 14^e édition de la conférence annuelle des délégués sociaux et déléguées sociales de la FTQ Laurentides-Lanaudière le 26 mai dernier. La journée a connu un grand succès avec près de 60 participants et participantes présents à la conférence.

Les délégués et déléguées sociaux de la région ont eu l'occasion d'entendre le conférencier et psychologue Philippe Blouin qui a fait une présentation ayant pour titre: *Pour une meilleure compréhension des troubles mentaux et des approches à la souffrance psychologique*.

L'objectif de la présentation était, dans un premier temps, d'informer les participants et participantes de la complexité des problématiques de santé et de la maladie mentale. Dans un deuxième temps, leur permettre de reconnaître et d'adopter, le cas échéant, les attitudes, comportements et les réflexes de références adaptés lorsqu'ils rencontrent une personne aux prises avec des problèmes de santé mentale dans leurs milieux de travail.

Force est de constater que les problèmes de santé mentale ne sont pas une réalité marginale. Les délégués et déléguées sociaux sont de plus en plus sollicités par ces questions. Il s'agit bel et bien d'une réalité dans les milieux de travail qui interpelle tout particulièrement l'acteur syndical.

Pour communiquer avec la coordonnatrice du réseau des délégués et déléguées sociaux FTQ Laurentides-Lanaudière: cadesabrais@ftq.qc.ca. ■



CONFÉRENCE BIENNALE DES FEMMES FTQ

Faisons partie du changement !

Période d'inscription ouverte...

Le comité de la condition des femmes de la FTQ (CCF-FTQ) tiendra sa conférence, aussi appelée Biennale des femmes, les 12 et 13 septembre prochain à l'hôtel Sheraton à Laval. Un sous-comité de travail est à l'œuvre depuis le début de l'année pour la dessiner et le service de la condition féminine est à pied d'œuvre pour l'organiser.

Parce qu'il est important que les femmes soient justement représentées dans toutes les instances, structures et activités syndicales, et que leurs besoins et priorités soient intégrés dans les grands enjeux portés par les syndicats et par la FTQ, et parce qu'elles veulent être partie prenante de la vie syndicale et sociale, un thème s'est imposé de lui-même : *Faisons partie du changement !*

Quoi : La conférence Biennale des femmes FTQ
Quand : 12 et 13 septembre 2017

Où : Hôtel Sheraton à Laval

Coût : 175\$ (incluant le repas du premier jour)

Hébergement : À vos frais

Les détails de cette conférence vous seront communiqués au fil des semaines à venir. Suivez la page Facebook du CCF-FTQ et consultez le site femmes.ftq.qc.ca pour vous inscrire et pour en savoir davantage !

Inscrivez-vous dès maintenant : les places sont limitées ! ■



Camp de formation des jeunes FTQ

La FTQ vous convie au Camp de formation des jeunes qui se tiendra cette année à la Station touristique Duchesnay, du 13 au 15 septembre 2017.

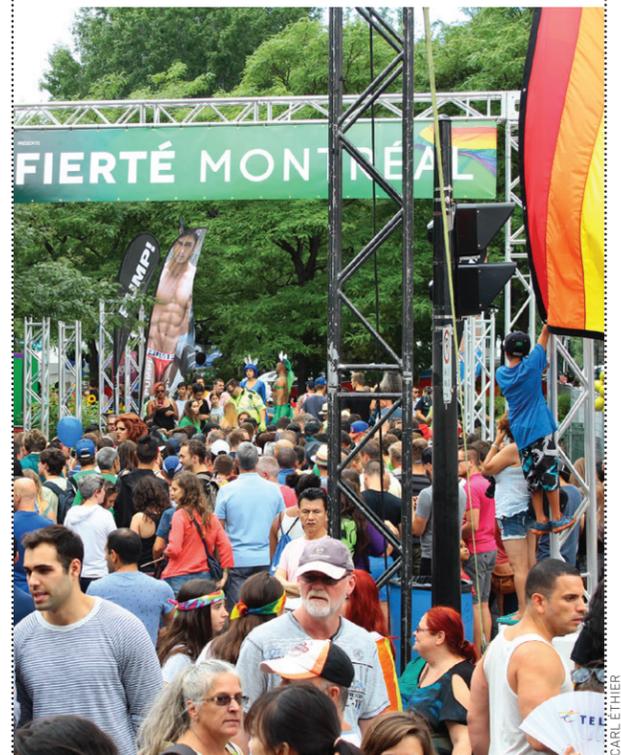
Ce lac-à-l'épaule de trois jours est un rassemblement annuel auquel sont invités les jeunes membres de 35 ans et moins de tous les secteurs d'activité de la FTQ. Moment exceptionnel d'échanges, de débats, de conférences et autres, cet événement vise à approfondir des dossiers syndicaux et sociopolitiques au gré de l'actualité et des préoccupations syndicales. Il se veut ultimement un moteur de mobilisation pour les jeunes membres.

Le nombre de participants et de participantes ne cesse d'augmenter depuis les dernières années et nous espérons que 2017 ne fera pas exception! Néanmoins, le nombre de chambres étant limité, nous vous invitons à vous inscrire dès que possible, avant la date limite du 30 août 2017. ■

La FTQ aux célébrations de la Fierté

Encore cette année, Montréal sera le théâtre des festivités de la communauté LGBT qui seront célébrées du 10 au 20 août prochain dans les parcs et les rues de la ville. La fête atteindra son apogée par la présentation du traditionnel défilé de la Fierté, le 20 août sur le boulevard René-Lévesque.

En plus d'être du défilé, la FTQ sera au nombre des participants à la journée communautaire du samedi 19 août. Pour l'occasion, des membres du comité GLBT de la FTQ tiendront un kiosque sur la rue Sainte-Catherine où les passants pourront s'informer sur les activités de la centrale syndicale. Cette journée est l'occasion pour la population et les membres de la communauté LGBT de fraterniser dans une atmosphère festive. ■



MANUELS, LOGICIELS ET FORMATIONS EN FRANÇAIS

Efficacité, rendement et bien-être au travail !

Voici la toute nouvelle campagne de promotion du français au travail du service de la francisation de la FTQ. Cette campagne, qui vise les secteurs de l'aérospatiale, de l'automobile et des télécommunications, a la particularité de s'adresser non seulement aux travailleurs et travailleuses, mais aussi aux employeurs des industries visées pour faire valoir les avantages et l'aspect « gagnant-gagnant » de la francisation des milieux de travail, ainsi que l'intérêt d'agir en prévention dans ce dossier.

Cette campagne invite également l'ensemble des acteurs du marché du travail à agir de manière concertée pour promouvoir l'usage du français au travail.

Pour voir et télécharger les affiches, visitez languedutravail.org/travaillez-en-francais. Pour en commander des exemplaires, communiquez avec la réception de la FTQ au 514 383-8000. ■

CLIN D'ŒIL SUR L'HISTOIRE

La FTQ a 60 ans !



Les 15 et 16 février 1957, 428 délégués et déléguées provenant de la FPTQ (Fédération provinciale du travail du Québec) et de la FUIQ (Fédération des unions industrielles du Québec) assistent, au Château Frontenac à Québec, au congrès de fusion des deux syndicats qui donnera naissance à la FTQ. On voit ici l'assermentation des officiers de la nouvelle FTQ qui deviendra, au fil du temps, la plus grande centrale syndicale au Québec. ■

LES MOTS QU'IL FAUT

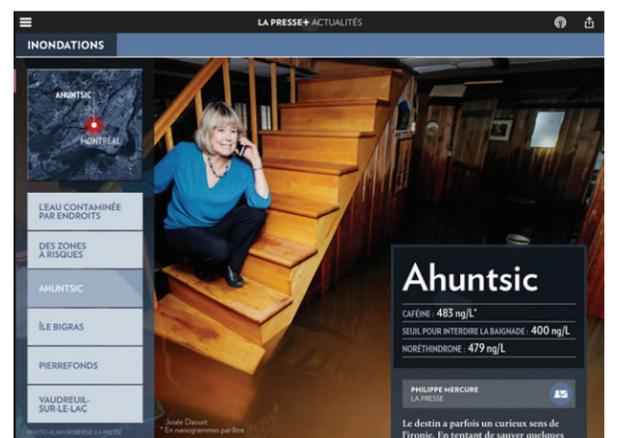
Fête des Pères

L'écriture des noms de fêtes civiles ou religieuses pose des problèmes quant à l'emploi des majuscules et du trait d'union. Lorsque le nom ne comporte qu'un seul mot, la majuscule est de rigueur.

Lorsque le nom comporte plusieurs mots, la règle générale est de mettre une majuscule au nom spécifique, celui qui vient préciser la fête dont il s'agit, et une minuscule au nom générique (par exemple *fête, jour*). Cette règle n'est toutefois pas toujours respectée et l'on observe des graphies différentes selon les ouvrages.

La fête des Pères illustre bien la règle générale puisque le nom générique, *fête*, s'écrit avec un f minuscule, alors que le nom spécifique, *Pères*, prend la majuscule. Cette fête a été instituée pour rendre hommage à tous les pères. Au Québec, en France et aux États-Unis, la fête des Pères est fixée au troisième dimanche de juin. ■

Source : OQLF



Solidarité avec les victimes d'inondations

Étant donné la gravité de la situation créée par les inondations de ce printemps, la FTQ invite tous ses affiliés à évaluer de quelle manière contribuer à l'élan de solidarité envers les personnes et les communautés affectées.

Si c'est possible pour votre unité, nous vous invitons à contribuer à la collecte de fonds de la Croix-Rouge. Pour ce faire, vous pouvez vous rendre sur le site web suivant : <https://goo.gl/dlbTz2> (attention au « s » à la fin du « https »).

Nous vous invitons également à placer le lien vers la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge sur votre site web et dans vos médias sociaux si vous en avez.

Évidemment, si vous êtes en position de contribuer d'une autre manière, tous les gestes de solidarité seront bienvenus et contribueront à exprimer concrètement la solidarité qui est à la base du mouvement syndical. ■

CONFLITS FTQ AU 31 MAI 2017

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
BELRON CANADA	MONTRÉAL	19	UNIFOR-4511	2017-05-03 (GRÈVE)
DELASTEK	GRAND-MÈRE	49	UNIFOR-1209	2015-04-01 (GRÈVE)
ENTREPRISES AMBULANCIÈRES	PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC	1000	FTPQ-592	2017-02-02 (GRÈVE)
LA COMPAGNIE NORMAND LTÉE	SAINT-PASCAL	56	U.E.S. SECTION LOCALE 800	2017-05-24 (GRÈVE)
MOULAGE SOUS PRESSION AMT	SAINT-CYPRIEN	85	UNIFOR-1044	2017-05-10 (GRÈVE)
RÉSIDENCE NOTRE-DAME INC. (9110-9512 QUÉBEC INC.)	VICTORIAVILLE	70	SQEE-298	2017-01-25 (GRÈVE)
RÉSIDENCE SAINTE-MARTHE	SAINT-HYACINTHE	53	SQEE-298	2017-05-30 (GRÈVE)
ZINC ÉLECTROLYTIQUE DU CANADA LTÉE	SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	377	MÉTALLOS-6486	2017-02-12 (GRÈVE)



PATRICK RONDEAU

La grande mobilisation – 375 000 arbres

La FTQ est fière de s'associer à l'organisme Jour de la Terre pour la Grande mobilisation – 375 000 arbres, un programme soulignant le 375^e anniversaire de Montréal. Pour la centrale, c'est une action qui permet de compenser les émissions de gaz à effet de serre résultant de la tenue de son 31^e Congrès en novembre dernier et ainsi d'être cohérente avec sa déclaration de politique sur les changements climatiques, adoptée à cette occasion. Plus d'une cinquantaine de membres de la FTQ ont répondu à l'appel ce printemps. Des plantations ont eu lieu sur la base militaire de Longue-Pointe à Montréal et au parc municipal de Saint-Jean-sur-Richelieu. La FTQ remercie particulièrement le syndicat Unifor pour sa participation active. La mobilisation ne s'arrête pas là ! D'autres dates seront disponibles en octobre. Pour s'inscrire et pour toute information, consultez la page ftq.qc.ca/arbres. ■

Pour que le Fonds de solidarité demeure un fonds de travailleurs

Depuis sa création, le Fonds de solidarité de la FTQ est composé majoritairement de syndicalistes provenant de la FTQ. Depuis la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance, il n'est plus acquis que la FTQ soit majoritaire au conseil d'administration.

Si vous avez à cœur que le Fonds de solidarité demeure un fonds de travailleurs, il est primordial d'exercer votre droit de vote lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'automne. À cet effet, la FTQ vous recommande les quatre candidatures suivantes.

Rappelons que tous les détenteurs d'actions sont habilités à exercer leur droit de vote pour les quatre administrateurs issus de l'appel public de candidatures. Vous pouvez également fournir une lettre de procuration au président ou au secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer ou Serge Cadieux, afin qu'ils exercent votre droit de vote.

Kateri Lefebvre



MARC OLIVIER BÉCOTTE

Diplômée en relations industrielles, Kateri Lefebvre a été embauchée en septembre 1985 à titre de conseillère syndicale au Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB).

Au cours de ses nombreuses années au sein du SEPB, elle a travaillé à titre de négociatrice dans divers

dossiers, principalement pour des professionnels tels des avocats, architectes et ingénieurs de la fonction publique, du secteur de la santé, des institutions bancaires et financières, des municipalités et de l'entreprise privée.

En 2016, elle était nommée directrice exécutive du SEPB-Québec; une première puisque jamais une femme n'avait, depuis la création du SEPB-Québec en 1945, occupé un poste à la direction.

Yves Ouellet



FTQ-CONSTRUCTION

Directeur général de la FTQ-Construction depuis 2010, Yves Ouellet a amorcé sa carrière dans le secteur de la construction dans les années 1980 alors qu'il était installateur de revêtement souple.

Par la suite, il a occupé le poste de chargé de projet pendant huit ans. En 1997, il est devenu président-

directeur général de la Fraternité nationale des poseurs de systèmes intérieurs, revêtements souples et parqueteurs-sableurs (section locale 2366). Il a également occupé le

poste de secrétaire financier de la FTQ-Construction entre 2002 et 2005 et de vice-président de 2008 à 2010.

Yves Ouellet est vice-président de la FTQ. Il a siégé de 2010 à 2015 au conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Depuis janvier 2016, il est administrateur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Anouk Collet



TUAC QUÉBEC

Diplômée en droit et en relations industrielles, Anouk Collet est adjointe exécutive au président national du syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC). Elle compte près de 20 années d'expérience en matière de négociation, de syndicalisation, de formation et de services aux membres.

Elle a été élue au poste de vice-présidente de la FTQ et au conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ en 2013. Elle siège à titre de vice-présidente au Congrès du travail du Canada (CTC) ainsi qu'à divers comités de la FTQ, dont ceux de l'éducation et de l'arbitrage de griefs.

Anouk Collet est coprésidente de Détail Québec, le comité sectoriel du secteur du commerce de détail. Impliquée au sein de sa communauté, elle siège en outre au conseil d'administration de la Société de leucémie et lymphome du Canada depuis 2012.

Louise Chabot



FRANÇOIS BEAUREGARD

Diplômée en science juridique et infirmière de métier, Louise Chabot est présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) depuis 2012. Au cours de sa carrière, elle a exercé de nombreuses fonctions syndicales. Elle a notamment été présidente fondatrice de la première fédération d'infirmières et

d'infirmiers affiliée à une centrale, soit l'Union québécoise des infirmières et infirmiers, de 1988 à 2000. Avant, elle avait exercé la présidence du Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de Trois-Rivières entre 1985 et 1988.

Elle a également siégé à divers comités dont le Conseil de la famille et de l'enfance, le Comité Entraide où elle a agi comme coprésidente et le Comité consultatif des partenaires de la Commission de l'équité salariale. Elle a aussi été membre du conseil exécutif du Centre international de solidarité ouvrière (CISO). ■



reerplus.com

UN REER+ POUR EN FAIRE PLUS

TOUT LE CRÉDIT VOUS REVIENT

Savez-vous pourquoi, lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ, vous bénéficiez de 30% d'économies d'impôt supplémentaires?

Parce que le Fonds a une mission unique: aider l'économie du Québec. En investissant dans votre REER au Fonds, vous posez un geste solidaire.

FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

FONDS de solidarité FTQ

1 800 567-FONDS (3663)

f t y FondsFTQ

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur son site Web, auprès des responsables locaux ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / AVRIL-MAI 2017

- ▼ **AIMTA** : Aerotek Aviation – Ville St-Laurent.
- ▼ **MÉTALLOS** : Agence de sécurité Mirado inc. – Amos – Senneterre – Ville Marie – Val-d'Or – La Sarre – Rouyn-Noranda, Société en Commandite Complexe du Fort Sécurité du Fort – Montréal, Trimax Sécurité – Montréal – Laval, Veolia infrastructure services Canada S.E.C. – Montréal, Groupe Côté Inox inc. – St-Lazare de Bellechasse.
- ▼ **SCFP** : Ville de Magog – Tous les établissements (brigadiers et brigadières scolaires), Termont Montréal Inc. – Montréal, Autocars Skyport – Dorval, CIUSSS du Bas-Saint-Laurent, CISSS de la Montérégie-Ouest, CIUSSS de l'Estrie – CHUS, CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.
- ▼ **SEPB** : Fédération des Caisses Desjardins du Québec – Montréal, Caisse Desjardins du Val-Saint-François – Tous les établissements.
- ▼ **SPQ** : Municipalité de Saint-Charles-Borromée – Tous les établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Ville de Marieville – Tous les établissements étant utilisés comme poste ou caserne.
- ▼ **SOEES-298** : Groupe Champlain inc. – Toutes les installations de l'employeur situées dans la région Lanaudière, Centre d'hébergement de la Villa-les-Tilleuls inc. – Laval, Résidence L'Image d'Outremont – Montréal, Groupe Champlain (Le Château) – Berthierville, CISSS de Chaudière-Appalaches, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.
- ▼ **TEAMSTERS** : Bonduelle Canada inc. – Saint-Denis-sur-Richelieu, L'Aréna du Rocket inc. – Laval, Veolia Infrastructure Services Canada inc. – Montréal, Services alimentaire Domco limitée – Fire Lake aéroport.
- ▼ **TUAC** : Indigo Parc Canada inc. – Montréal, Loblaw inc., faisant affaires sous Provigo – Montréal, Les Services G & K (Québec) inc. – Granby, Distribution Marc Boivin inc. – Rimouski, 1006823 B.C. Ltd (Hôtel Tadoussac) – Tadoussac, Alimentation Sylvain Boyer inc. – La Sarre, Olymel société en commandite – Saint-Henri, Les Contendants I.M.L. d'Amérique du Nord inc., Les Emballages Lacroix inc. – Saint-Placide.
- ▼ **UES-800** : Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain – Montréal, Les Investissements Monit inc. – Montréal, Conseil régional FTQ-Estrie – Sherbrooke, Services d'entretien ménager Evripos ltée – Gatineau – Tous les contrats relevant du territoire décrit au décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal et amendements.
- ▼ **UNIFOR** : Les services Paramont (Marriott de l'Aéroport de Montréal) – Dorval

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone Travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d'exemplaires
Faire parvenir à : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) 565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3		